



SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 16 octobre 2018 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

18-516

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

18-516 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-517 1.3 PROCLAMATION – SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES
20 AU 27 OCTOBRE 2018

1.4 PAROLE AU PUBLIC

- 180, RUE DES FRÊNES – ZONE H-129
- 1101, RUE NOBEL – ZONE A-604
- 488, AVENUE JULES-CHOQUET – ZONE C-208

18-518 1.5 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE
11 SEPTEMBRE 2018

2. ADMINISTRATION

18-519 2.1 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MOIS DE NOVEMBRE ET
DÉCEMBRE 2018 ET JANVIER 2019

- 18-520 2.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENTION DE L'UNITÉ DE SOUTIEN TECHNIQUE – SERVICES PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MONTÉRÉGIE-CENTRE
- 18-521 2.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE OFFERT PAR L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 DU QUÉBEC – VOLET 1
- 18-522 2.4 ADJUDICATION – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN COMPRESSEUR À AIR RESPIRABLE – PROJET SA-18-26
- 18-523 2.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)
- 18-524 2.6 DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉ DE PLEIN AIR – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC ARMAND-FRAPPIER
- 18-525 2.7 ADJUDICATION – IMPRESSION ET LIVRAISON – BULLETIN MUNICIPAL LE CITOYEN ET PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE LOISIR
- 18-526 2.8 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE EXERCICES 2018, 2019 ET 2020 – PROJET SF-18-01
- 18-527 2.9 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PLANS ET DEVIS – RECONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SECONDAIRE ET DES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS – STATION D'ÉPURATION PROJET R-1009, LOT 12
- 18-528 2.10 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – ÉTUDE HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT – BASSIN DE RÉTENTION DU PARC ARMAND-FRAPPIER – PROJET R-1136, LOT 5
- 18-529 2.11 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DES GLAÏEULS
- 18-530 2.12 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DU BARRAGE
- 18-531 2.13 RATIFICATION DE DÉPENSES – MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
- 18-532 2.14 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1218 AMENDANT LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 1183, 1191, 1195 ET 1197 ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR Y PRÉCISER QUE LA TAXE EST IMPOSÉE D'APRÈS LES CATÉGORIES ET SELON LES MÊMES PROPORTIONS QUE CELLES DES TAUX PARTICULIERS ADOPTÉS POUR LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 18-533 3.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – COMMISSION DES FINANCES 17 SEPTEMBRE 2018

- 18-534 3.2 APPROBATION DES LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS
- 18-535 3.3 ÉMISSION D'OBLIGATIONS – CONCORDANCE ET TERME PLUS COURT QUE LE TERME PRÉVU DANS CERTAINS RÉGLEMENTS D'EMPRUNTS
- 18-536 3.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICES BANCAIRES CAISSE DESJARDINS DU GRAND-COTEAU
- 18-537 3.5 SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 18-538 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL
- 18-539 4.2 MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES
- 18-540 4.3 EMBAUCHE – PRÉPOSÉE AUX TRAVERSES D'ÉCOLES – DIRECTION GÉNÉRALE
- 18-541 4.4 EMBAUCHE – TECHNICIEN EN INFORMATIQUE – DIRECTION GÉNÉRALE
- 18-542 4.5 EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS
- 18-543 4.6 EMBAUCHE – CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
- 18-544 5.1 MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE DIFFÉRENTS CARBURANTS EN VRAC
- 18-545 5.2 ADJUDICATION – ACHAT D'UN TRACTEUR NEUF À RAYON DE BRAQUAGE ZÉRO – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 18-546 5.3 ADJUDICATION – ACHAT DE CHASSE-NEIGE RÉVERSIBLES ET D'AILES DE CÔTÉ – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 18-547 5.4 REJET DE SOUMISSION – TRAVAUX DE RÉFECTION DES TOITURES À L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – PROJET SA-18-25
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 18-548 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 18 SEPTEMBRE 2018
- 18-549 6.2 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 25 SEPTEMBRE 2018
- 18-550 6.3 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1101, RUE NOBEL – ZONE A-604
- 18-551 6.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 488, AVENUE JULES-CHOQUET ZONE C-208

- 18-552 6.5 REPORT – DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 180, RUE DES FRÊNES
ZONE H-129
- 18-553 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR ET
DU STATIONNEMENT D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL (SPORT COLLETTE)
1101, RUE NOBEL – ZONE A-604
- 18-554 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET
MODIFICATION DU STATIONNEMENT D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL
1111-1151, RUE NOBEL – ZONE A-604
- 18-555 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1121, RUE NOBEL
(ZAXE TECHNOLOGIES) – ZONE A-604
- 18-556 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE
1411, MONTÉE SAINTE-JULIE (BEAU-SOIR) – ZONE A-712
- 18-557 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE
2000, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (CAFÉ #SANS FILTRE ET GÂTEAUX
ATOMIQUES) – ZONE C-147
- 18-558 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE SUR SOCLE
2011, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151
- 18-559 6.12 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE
571, BOULEVARD SAINT-JOSEPH (LE COMPTOIR PHILIPPE ANTOINE
TRAITEUR) – ZONE C-205
- 18-560 6.13 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION,
D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR ET D'AFFICHAGE – BÂTIMENT COMMERCIAL
(POSTES CANADA) – 488, AVENUE JULES-CHOQUET – ZONE C-208
- 18-561 6.14 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT
DE CONSTRUCTION – 320, RUE DE MURANO – ZONE C-258
- 18-562 6.15 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT
COMMERCIAL – 1718, RUE PRINCIPALE – ZONE C-302
- 18-563 6.16 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE
801, AVENUE DE L'ABBÉ-THÉORET (LA CRÊPERIE DU VILLAGE)
ZONE C-321
- 18-564 6.17 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT
2033, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (SUBARU) – ZONE C-407
- 18-565 6.18 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE
RÉSIDENTE UNIFAMILIALE – 126, RUE D'ORLÉANS – ZONE H-109
- 18-566 6.19 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE
RÉSIDENTE – 180, RUE DES FRÊNES – ZONE H-129
- 18-567 6.20 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (REVÊTEMENT
EXTÉRIEUR) – 2293-2295-2297, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE H-144

18-568 6.21 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER (PROJET BLÜM) – 1925-1935-1945, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE H-148

18-569 6.22 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (REMPLACEMENT DES FENÊTRES) – 1038 À 1042, RUE DESROCHERS – ZONE H-334

18-570 6.23 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE – 691, RUE BLAIN – ZONE H-343

18-571 6.24 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'IMPLANTATION D'UNE REMISE EN MARGE FIXE SUR RUE SECONDAIRE – 814, RUE DE LA COULÉE ZONE H-346

18-572 6.25 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – 840, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357

18-573 6.26 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET CONSTRUCTION D'UNE REMISE – 853 À 857 ET 863 À 867, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357

18-574 6.27 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1777, RUE NOBEL (6TÉLÉCOM.COM) – ZONE I-102

18-575 6.28 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES (GROUPE MAURICE) 300, RUE DE MURANO – ZONE M-247

18-576 6.29 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL (MAXI) 153-163, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE M-256

18-577 6.30 APPUI – DEMANDE D'AUTORISATION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – UTILISATION AUTRE QUE L'AGRICULTURE – LOTS 5 542 144 À 5 542 148 – ZONE A-807 – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 18-446

18-578 6.31 RENOUVELLEMENT – RÉOLUTION 17-419 « APPROBATION – PIIA MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 240, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810 »

7. SERVICE DES LOISIRS

18-579 7.1 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

18-580 7.2 AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT – DEMANDE DE LA CLÉ DES CHAMPS SAINTE-JULIE INC.

8. AVIS DE MOTION

18-581 8.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 964-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN D'INTERDIRE LA CONSOMMATION DE DROGUES, TEL LE CANNABIS, DANS LES LIEUX MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

18-582 8.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-79 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES GARAGES DE STATIONNEMENT ATTENANTS OU INTÉGRÉS AUX RÉSIDENCES

18-583 8.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-80 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE VÉHICULES NEUFS DANS LA ZONE I-155

18-584 8.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1168-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1168 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE

18-585 8.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1222 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL

9. PROJETS DE RÈGLEMENTS

18-586 9.1 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-78 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES SPÉCIFIQUES À L'USAGE DU CANNABIS, D'AUTORISER LA PRODUCTION DANS CERTAINES ZONES AGRICOLES ET DE PERMETTRE UN SEUL POINT DE VENTE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE, EXCLUSIVEMENT DANS L'UNE OU L'AUTRE DES ZONES SUIVANTES C-254, C-258 OU C-259

18-587 9.2 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-79 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES GARAGES DE STATIONNEMENT ATTENANTS OU INTÉGRÉS AUX RÉSIDENCES

18-588 9.3 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-80 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE VÉHICULES NEUFS DANS LA ZONE I-155

18-589 9.4 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 964-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN D'INTERDIRE LA CONSOMMATION DE DROGUES, TEL LE CANNABIS, DANS LES LIEUX PUBLICS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

18-590 9.5 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1168-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1168 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE

18-591 9.6 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1222 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL

10. RÈGLEMENTS

18-592 10.1 RÈGLEMENT 913-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 913 ÉTABLISSANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

18-593 10.2 RÈGLEMENT 1100-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100, AINSI QUE L'ANNEXE 1 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU », AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS ET PRÉCISIONS PERMETTANT LA RÉALISATION DU PROJET D'HABITATION CLASSIQUE

18-594 10.3 RÈGLEMENT 1101-76 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L’AFFICHAGE, AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, COMPRISES DANS L’AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D’URBANISME 1100

18-595 10.4 RÈGLEMENT 1101-77 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LA SECTION 11 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES » ET DE CRÉER UNE NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES, DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1100-07 MODIFIANT LE PPU DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

18-596 10.5 RÈGLEMENT 1108-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN DE MODIFIER CERTAINS CRITÈRES ET OBJECTIFS RELATIFS À L’AFFICHAGE, APPLICABLES AU SECTEUR DE L’ENTRÉE DE VILLE NORD – AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D’URBANISME 1100

18-597 10.6 RÈGLEMENT 1124-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1124 RELATIF AU CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D’Y INCLURE DES RÈGLES D’APRÈS-MANDAT À L’ÉGARD DE CERTAINS EMPLOYÉS

11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

18-598 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

1.4 PAROLE AU PUBLIC

- 180, RUE DES FRÊNES – ZONE H-129
- 1101, RUE NOBEL – ZONE A-604
- 488, AVENUE JULES-CHOQUET – ZONE C-208

Audition des personnes intéressées

- Aucune intervention.

18-517

**PROCLAMATION – SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES
20 AU 27 OCTOBRE 2018**

ATTENDU QUE les bibliothèques publiques du Québec s’unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu’elles offrent;

ATTENDU l'importance et la diversité des missions de la bibliothèque publique auprès de la population, soit l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE proclamer la semaine du 20 au 27 octobre 2018, « Semaine des bibliothèques publiques ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-518

ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2018

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 11 septembre 2018, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-519

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2018 ET JANVIER 2019

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE nommer monsieur le conseiller Claude Dalpé, maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2018 et janvier 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-520

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – INTERVENTION DE L'UNITÉ DE SOUTIEN TECHNIQUE – SERVICES PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MONTÉRÉGIE-CENTRE

ATTENDU QUE le déplacement des personnes à mobilité restreinte s'avère une problématique de plus en plus fréquente en Montérégie pour les techniciens ambulanciers paramédics;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Julie a mis sur pied une unité de soutien technique pour le déplacement des usagers souffrant de cette pathologie;

ATTENDU QU'un protocole d'entente est intervenu entre la Ville et l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie (maintenant le Centre intégré de santé et des services sociaux Montérégie-Centre, « CISSSMC ») en avril 2014;

ATTENDU QU'il est opportun de modifier certaines modalités entourant le recours à l'unité de soutien technique;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandation présenté par le Service de sécurité incendie lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le protocole d'entente relatif à l'intervention de l'unité de soutien technique à intervenir avec les services préhospitaliers d'urgence du CISSSMC, ainsi que tout autre document donnant effet aux présentes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-521

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE OFFERT PAR L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 DU QUÉBEC – VOLET 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie (la « Ville ») souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec (le « Programme ») afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Ville atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE la Ville présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec d'une somme de 3 226,91 \$, dans le cadre du Volet 1 du Programme;

QUE la Ville s'engage à respecter les conditions du Programme afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, qui totalisent 4 126,91 \$, et confirme que la contribution de la Ville sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

QUE la Ville autorise le directeur du Service de sécurité incendie, M. Daniel Perron, à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-522

ADJUDICATION – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN COMPRESSEUR À AIR RESPIRABLE – PROJET SA-18-26

ATTENDU QU'une demande de soumissions par voie d'invitation écrite a été effectuée pour la fourniture et l'installation d'un compresseur à air respirable dans le cadre du projet SA-18-26;

ATTENDU QUE le devis pour cet appel d'offres comporte également une option de rachat par l'adjudicataire du compresseur à air que la Ville possède actuellement;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 10 octobre 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service de sécurité incendie lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie La Boutique du Plongeur (Triton) ltée située au 1355, boulevard des Laurentides à Laval (Québec) H7M 2Y2;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la fourniture et l'installation d'un compresseur à air respirable dans le cadre du projet SA-18-26 pour une somme de 47 720,95 \$, taxes incluses;

D'accepter le rachat par l'adjudicataire du compresseur à air que la Ville possède actuellement, pour une somme de 2 299,50 \$, taxes et frais inhérents à la prise de possession inclus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-523

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) datée du 2 février 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMOT de la programmation révisée de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le MAMOT en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du MAMOT du 2 février 2018;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le MAMOT de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux révisée approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation révisée de travaux, annexée aux présentes, confirme les coûts réels des travaux réalisés avant le 30 septembre 2018, ainsi que les prévisions de dépenses entre le 1^{er} octobre 2018 et le 31 mars 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-524

DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉ DE PLEIN AIR – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC ARMAND-FRAPPIER

ATTENDU la possibilité pour la Ville de Sainte-Julie (la Ville) de faire une demande de subvention, dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air, pour le financement du projet de réaménagement du parc Armand-Frappier (le projet);

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE la Ville autorise la présentation du projet au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville désigne Mme Mélanie Brisson, adjointe au directeur général et directrice du Service des communications, relations avec les citoyens et ville intelligente, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-525

ADJUDICATION – IMPRESSION ET LIVRAISON – BULLETIN MUNICIPAL LE CITOYEN ET PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE LOISIR

ATTENDU QU'une demande de soumissions par voie d'invitation a été effectuée pour l'impression et la livraison du bulletin municipal *Le Citoyen* et du Programme d'activités de loisir;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 octobre 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des communications, relations avec les citoyens et ville intelligente lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Impart Litho (9049-3347 Québec inc.) située au 383, boulevard Bonaventure à Victoriaville (Québec) G6T 1V5;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour l'impression et la livraison du bulletin municipal *Le Citoyen* et du Programme d'activités de loisir pour une somme de 69 987,58 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-526

ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – EXERCICES 2018, 2019 ET 2020 – PROJET SF-18-01

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite concernant les services professionnels d'audit des états financiers des exercices se terminant les 31 décembre 2018, 2019 et 2020;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 septembre 2018;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 12 septembre 2018;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 9 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accorder le mandat pour les services professionnels d'audit des états financiers de la Ville de Sainte-Julie pour les exercices se terminant les 31 décembre 2018, 2019 et 2020, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., située à la Tour de la Banque Nationale, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 2000 à Montréal, pour une somme de 81 000 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-527

ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE PLANS ET DEVIS – RECONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SECONDAIRE ET DES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS – STATION D'ÉPURATION – PROJET R-1009, LOT 12

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite concernant les services professionnels d'ingénierie visant la confection des plans et devis pour la reconstruction d'un bâtiment secondaire et des équipements associés à la station d'épuration pour le projet R-1009, lot 12;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 30 août 2018;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 6 septembre 2018;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 9 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accorder un mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la confection des plans et devis pour la reconstruction d'un bâtiment secondaire et des équipements associés à la station d'épuration pour le projet R-1009, lot 12, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit WSP Canada inc., située au 2525, boulevard Daniel-Johnson, bureau 525, Laval (Québec) H7T 1S9, pour une somme de 99 890,28 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-528

ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE ÉTUDE HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT – BASSIN DE RÉTENTION DU PARC ARMAND-FRAPPIER – PROJET R-1136, LOT 5

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite concernant les services professionnels d'ingénierie pour une étude hydraulique du bassin versant du bassin de rétention au parc Armand-Frappier pour le projet R-1136, lot 5;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 octobre 2018;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 10 octobre 2018;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandations a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accorder un mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant une étude hydraulique du bassin versant du bassin de rétention au parc Armand-Frappier pour le projet R-1136, lot 5, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Tetra Tech QI inc., située au 1205, rue Ampère, bureau 310, Boucherville (Québec) J4B 7M6, pour une somme de 90 207,33 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-529

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DES GLAÏEULS

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 11 septembre 2018, à l'effet de modifier la signalisation récemment installée dans la placette de la rue des Glaïeuls;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

De déplacer le panneau « stationnement interdit » présentement implanté devant le 288 vers le 282, rue des Glaïeuls, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-11SEPT18-12.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-530

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DU BARRAGE

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 11 septembre 2018, à l'effet d'interdire le stationnement du côté pair de la rue du Barrage;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE quatre panneaux « stationnement interdit » soient installés du côté pair de la rue du Barrage, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-11SEPT18-03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-531

RATIFICATION DE DÉPENSES – MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU la résolution 18-004 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2018 autorisant au préalable les dépenses pour l'année 2018 pour les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu de ratifier certaines dépenses non prévues à la résolution 18-004;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

De ratifier les dépenses des membres du Conseil municipal pour leur participation à l'événement suivant :

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	NOMBRE DE MEMBRES	TOTAL
Colloque Ville intelligente – Ville organique de la Corporation de développement communautaire des Appalaches	27 et 28 septembre 2018 Thetford Mines	450,33 \$	2	990,66 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-532

**DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENT 1218 AMENDANT LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 1183, 1191, 1195
ET 1197 ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER
L'ARTICLE IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR TOUS LES IMMEUBLES
IMPOSABLES POUR Y PRÉCISER QUE LA TAXE EST IMPOSÉE D'APRÈS LES
CATÉGORIES ET SELON LES MÊMES PROPORTIONS QUE CELLES DES TAUX
PARTICULIERS ADOPTÉS POUR LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du *Règlement 1218 amendant les règlements d'emprunt 1183, 1191, 1195 et 1197 adoptés par la Ville de Sainte-Julie afin de modifier l'article imposant une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables pour y préciser que la taxe est imposée d'après les catégories et selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale*, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-533

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – COMMISSION DES FINANCES
17 SEPTEMBRE 2018**

ATTENDU QUE la Commission des finances s'est réunie le 17 septembre 2018 et qu'un rapport de cette réunion a été présenté à la Commission administrative du Conseil de la Ville de Sainte-Julie le 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la Commission des finances tenue le 17 septembre 2018 en conformité avec l'article 4.4 du règlement 465.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-534

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 7 septembre au 11 octobre 2018 :

Liste F-2018-20	Chèques à ratifier	991 283,63 \$
Liste F-2018-21	Comptes à payer	2 854 683,38 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 7 septembre au 11 octobre 2018 apparaissant sur les listes F-2018-20 et F-2018-21;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-535

ÉMISSION D'OBLIGATIONS – CONCORDANCE ET TERME PLUS COURT QUE LE TERME PRÉVU DANS CERTAINS RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 684 000 \$ qui sera réalisé le 6 novembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de \$
940	122 500 \$
987	37 500 \$
1009	55 500 \$
1009	550 000 \$

1026	56 998 \$
1045	457 460 \$
1059	4 114 \$
1078	19 200 \$
1114	11 833 \$
1128	17 831 \$
1129	368 100 \$
1130	131 500 \$
1141	8 584 \$
1150	81 800 \$
1164	171 998 \$
1164	135 000 \$
1170	3 346 \$
1174	42 000 \$
1176	80 000 \$
1182	793 238 \$
1182	190 000 \$
1186	433 600 \$
1188	21 021 \$
1191	160 000 \$
1197	558 877 \$
1200	475 000 \$
1202	697 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux*, aux fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts 1009, 1045, 1129, 1130, 1150, 1164, 1176, 1182, 1186, 1191, 1197, 1200 et 1202, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 6 novembre 2018;
2. les intérêts seront payables semestriellement, le 6 mai et le 6 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation, toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CAISSE DESJARDINS DU GRAND-COTEAU
933A, boulevard Armand-Frappier
Sainte-Julie (Québec) J3E 2N2

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et le trésorier. La Ville de Sainte-Julie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts 1009, 1045, 1129, 1130, 1150, 1164, 1176, 1182, 1186, 1191, 1197, 1200 et 1202 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans à compter du 6 novembre 2018, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-536

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICES BANCAIRES CAISSE DESJARDINS DU GRAND-COTEAU

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins du Grand-Coteau fournit les services bancaires à la Ville de Sainte-Julie depuis sept ans et que l'entente actuelle arrive à échéance;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas l'obligation d'effectuer une demande de soumissions pour les services bancaires qu'elle utilise dans le cadre de ses opérations, car les revenus sont plus élevés que les dépenses;

ATTENDU QUE les conditions offertes par les concurrents de Desjardins sont équivalentes en termes de revenus nets pour la Ville;

ATTENDU QUE la Ville est satisfaite des services reçus;

ATTENDU les coûts administratifs importants engendrés par un changement d'institution financière;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de services bancaires à intervenir avec la Caisse Desjardins du Grand-Coteau pour une période de trois ans, soit du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2021, avec possibilité de reconduction annuelle jusqu'à concurrence de deux années additionnelles, aux mêmes conditions.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-537

**SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE
L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est admissible à une subvention en vertu du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la subvention accordée à la Ville de Sainte-Julie s'élève à un montant de 552 765 \$ pour les travaux de réfection de la rue Michael-Faraday;

ATTENDU QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés sur une route dont la gestion incombe à la Ville de Sainte-Julie;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le Conseil confirme que les travaux concernant la réfection de la rue Michael-Faraday sont terminés;

QUE le Conseil confirme que les coûts admissibles concernant les travaux de réfection de la rue Michael-Faraday dans le cadre de la subvention pour l'amélioration du réseau routier local, volet accélération des investissements (N^o AIRRL-2016-260) totalisent une somme de 1 084 240,47 \$;

QUE cette résolution abroge la résolution 18-349.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-538

DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter la nomination et l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

MOUVEMENT DE MAIN D'ŒUVRE (personnel régulier)

TURNBLOM, Daniel	Syndiqué	Mécanicien à chef mécanicien au Service des infrastructures et gestion des actifs 22 octobre 2018
------------------	----------	--

**PERSONNEL DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES
SESSION AUTOMNALE**

AUBIN, Serge	Contractuel	Photographie 11 septembre 2018
--------------	-------------	-----------------------------------

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-539

MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU l'enquête menée par l'administration municipale concernant les actes reprochés à l'employé n° 1528 du Service des infrastructures et gestion des actifs;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE suspendre sans salaire cet employé pour une durée de trois jours ouvrables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-540

EMBAUCHE – PRÉPOSÉE AUX TRAVERSES D'ÉCOLES – DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU QU'un poste régulier de préposée aux traverses d'école est devenu vacant à la suite du départ à la retraite de Mme Carmen Mondor;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Marjolaine Lamoureux-Provost au poste régulier de préposée aux traverses d'école, le tout selon le salaire et les conditions prévus à la convention collective de travail;

QUE l'embauche de Mme Lamoureux-Provost à ce poste soit en vigueur à compter du 22 octobre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-541

EMBAUCHE – TECHNICIEN EN INFORMATIQUE – DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU la nécessité de combler le poste de technicien en informatique à la suite de la nomination de M. Alain-Thierry Mama au poste de technicien en informatique et réseaux;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'embaucher M. Jérémy Bélanger au poste technicien en informatique, le tout selon le salaire et les conditions prévus à la convention collective de travail;

QUE l'embauche de M. Bélanger à ce poste soit en vigueur à compter du 5 novembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-542

EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QU'un poste de préposé à l'entretien est devenu vacant à la suite de la nomination de M. Christophe Lacroix au poste de journalier;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'embaucher M. Maxime Miquelon-Boucher au poste de préposé à l'entretien au Service des infrastructures et gestion des actifs, le tout selon le salaire et les conditions prévus à la convention collective de travail;

QUE l'embauche de M. Miquelon-Boucher à ce poste soit en vigueur à compter du 22 octobre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-543

EMBAUCHE – CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU la création d'un poste de conseiller en ressources humaines;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Mélissa Lanctôt au poste de conseillère en ressources humaines au Service des ressources humaines, à compter du 19 novembre 2018, au salaire et selon la Politique des conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-544

MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE DIFFÉRENTS CARBURANTS EN VRAC

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ.

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville de Sainte-Julie confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de la Ville;

QU'un contrat d'une durée de deux ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Ville de Sainte-Julie confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter les conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion basés sur les quantités de carburants requis par la Ville;

QUE l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants des frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, des frais de gestion minimums annuels de 200 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-545

ADJUDICATION – ACHAT D'UN TRACTEUR NEUF À RAYON DE BRAQUAGE ZÉRO – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation écrite a été effectuée pour l'achat d'un tracteur neuf à rayon de braquage zéro;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 5 octobre 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'accorder le contrat pour l'achat d'un tracteur neuf à rayon de braquage zéro à la compagnie Aubin & St-Pierre inc. située au 350, rue Raygo, La Présentation, (Québec) J0H 1B0, pour une somme de 21 523,32 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 5 octobre 2018;

D'autoriser une dépense pour le lettrage, d'une valeur de 500 \$, taxes incluses;

QUE ces achats soient payés par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursables sur une période de cinq ans en cinq versements égaux pour les années 2019 à 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-546

ADJUDICATION – ACHAT DE CHASSE-NEIGE RÉVERSIBLES ET D'AILES DE CÔTÉ – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation écrite a été effectuée pour l'achat de chasse-neige réversibles et d'ailes de côté;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 11 octobre 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accorder le contrat pour l'achat de chasse-neige réversibles et d'ailes de côté à la compagnie Robitaille Équipement inc. située au 180, rue de Sydney, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 0P3, pour une somme de 77 878,60 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 11 octobre 2018;

D'autoriser une dépense pour des travaux d'adaptation aux véhicules de la flotte ainsi que pour des réflecteurs afin de rendre les équipements conformes selon les exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec, le tout d'une valeur de 2 300 \$, taxes incluses;

QUE ces achats soient payés par le fonds de roulement et remboursables sur une période de dix ans en dix versements égaux pour les années 2019 à 2028.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-547

REJET DE SOUMISSION – TRAVAUX DE RÉFECTION DES TOITURES À L’USINE D’ÉPURATION DES EAUX USÉES – PROJET SA-18-25

ATTENDU QU’une demande de soumissions par invitation écrite a été effectuée pour des travaux de réfection des toitures à l’usine d’épuration des eaux usées;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le vendredi 7 septembre 2018, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE la soumission reçue n’est pas conforme aux exigences du devis;

ATTENDU QUE le résultat de la soumission reçue dépasse les estimations prévues pour ce projet;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s’est réservé le droit de n’accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE rejeter à toutes fins que de droit la soumission reçue et ouverte le 7 septembre 2018 concernant les travaux de réfection des toitures à l’usine d’épuration des eaux usées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-548

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME – 18 SEPTEMBRE 2018

ATTENDU QUE le Comité consultatif d’urbanisme (CCU) a délibéré le 18 septembre 2018 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l’ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D’accepter le dépôt du procès-verbal de l’assemblée ordinaire du CCU tenue le 18 septembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-549

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 25 SEPTEMBRE 2018

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a délibéré le 25 septembre 2018 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du CCU tenue le 25 septembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-550

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1101, RUE NOBEL – ZONE A-604

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept d'aménagements extérieurs incluant les stationnements pour le 1101, rue Nobel (Sport Collette) a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée du plan des aménagements extérieurs, préparés par la compagnie Genexco et datés du 14 mai 2015 (version révisée du 7 septembre 2018), ainsi que des plans-concept d'aménagement paysagers préparés par le requérant;

ATTENDU QUE la présente demande concerne une modification des stationnements ainsi que les aménagements paysagers approuvés;

ATTENDU QUE dans son ensemble, le projet modifié présente les non-conformités suivantes :

1. L'aire d'isolement entre les stationnements perpendiculaires à la limite latérale gauche est de moins de deux (2) mètres (*Règlement de zonage 1101*, article 5.6.2.2);
2. L'aire d'isolement entre les stationnements perpendiculaires à la limite latérale droite est inexistante (*Règlement de zonage 110*, article 5.6.2.2);
3. L'aire d'isolement entre l'aire de circulation véhiculaire et le mur gauche du bâtiment est de 0,69 mètre, au lieu de 1,5 mètre, prescrit à l'article 5.6.2.2 du *Règlement de zonage 1101*.

ATTENDU QUE l'aire d'isolement de deux mètres, requise entre l'aire de stationnement le long de la limite latérale gauche, devrait être maintenue, puisqu'elle a été réalisée de façon dérogatoire sans respecter les plans approuvés;

ATTENDU QU'il est acceptable de permettre une aire d'isolement inférieure à deux mètres le long de la limite latérale droite près du mur de soutènement voisin, en raison de la configuration particulière du terrain et parce que cette portion du terrain n'est pas vraiment visible de la rue;

ATTENDU QU'il est acceptable de permettre une aire d'isolement inférieure à 1,5 mètre près du mur latéral gauche du bâtiment afin de permettre une allée de circulation adéquate pour le passage des camions, d'autant plus qu'elle est déjà réalisée et végétalisée à 100 %;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 464.14.18 adoptée lors de l'assemblée tenue le 18 septembre 2018, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogations mineures, pour le bâtiment situé au 1101, rue Nobel, afin d'autoriser :

- une aire d'isolement, entre l'aire de stationnement adjacente à la limite latérale droite de la propriété, de moins de deux (2) mètres;
- une aire d'isolement, entre l'aire de circulation véhiculaire et le mur gauche du bâtiment principal, de 0,69 mètre au lieu de 1,5 mètre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-551

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 488, AVENUE JULES-CHOQUET ZONE C-208

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de rénovation extérieure du bâtiment commercial localisé au 488, avenue Jules-Choquet (Postes Canada) a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction, préparés par Groupe Leclerc architecture + design, et datés du 7 septembre 2018;

ATTENDU QUE le bâtiment visé accueillera bientôt les installations de la Société canadienne des Postes (ancien Valmont);

ATTENDU QU'il s'agit d'ajouter, sur la façade latérale gauche donnant sur la rue Robert, une nouvelle porte de service coulissante en verre permettant de créer une aire de service adjacente au bâtiment pour les différents besoins en livraison;

ATTENDU QUE cette partie du projet présente une non-conformité avec l'article 5.8.5.2 du *Règlement de zonage 1101* stipulant que toute porte de service doit être desservie par une aire de manœuvres, alors que l'aire de service projetée ne compte qu'un trottoir de trois mètres et des cases de stationnement;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au Service de l'urbanisme pour permettre l'installation d'une porte de service au sens du *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 464.9.18 adoptée lors de l'assemblée tenue le 18 septembre 2018, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure, pour le bâtiment commercial situé au 488, avenue Jules-Choquet, afin d'autoriser :

- que la nouvelle porte de service ne soit pas desservie par une aire de manœuvres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-552

REPORT – DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 180, RUE DES FRÊNES ZONE H-129

ATTENDU QUE le projet de construction au 180, rue des Frênes est en cours de planification et que des amendements sont prévus aux règlements de zonage;

ATTENDU QUE le traitement de la demande de dérogations mineures est reporté à une séance publique ultérieure et qu'un nouvel avis public sera publié à cet effet conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE reporter l'approbation de la demande de dérogations mineures pour le projet de construction d'une résidence au 180, rue des Frênes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-553

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR ET DU STATIONNEMENT D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL (SPORT COLLETTE) 1101, RUE NOBEL – ZONE A-604

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement extérieur et du stationnement, préparés par Genexco et datés du 7 septembre 2018, pour le bâtiment industriel situé au 1101, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 464.14.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-554

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET MODIFICATION DU STATIONNEMENT D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL 1111-1151, RUE NOBEL – ZONE A-604

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager et les modifications du stationnement, préparés par Christian Grenier, architecte-paysagiste et datés du 24 septembre 2018, pour le bâtiment industriel situé au 1111-1151, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 465.4.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 25 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-555

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1121, RUE NOBEL (ZAXE TECHNOLOGIES) – ZONE A-604

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage sur bâtiment et sur poteaux, préparés par Enseignes Dominion et datés du 6 septembre 2018, pour la place d'affaires Zaxe Technologies, située au 1121, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 465.9.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 25 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-556

**APPROBATION - PIIA - PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE
1411, MONTÉE SAINTE-JULIE (BEAU-SOIR) – ZONE A-712**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage sur bâtiment, préparés par Enseignes Auvatech inc. et datés du 9 juin 2016, pour la place d'affaires Beau-Soir, située au 1411, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 465.12.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 25 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-557

**APPROBATION - PIIA - PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 2000, CHEMIN DU
FER-À-CHEVAL (CAFÉ #SANS FILTRE ET GÂTEAUX ATOMIQUES) – ZONE C-147**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage sur bâtiment, préparés par Le Groupe MédiaGraphe Enseignes et datés du 10 septembre 2018, pour les places d'affaires Café #sans filtre et Gâteaux Atomiques, situées au 2000, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 465.13.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 25 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-558

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR SOCLE
2011, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par Le Groupe MédiaGraphe Enseignes et datés du 16 avril 2017, pour les quatre places d’affaires comprises dans le socle d’affichage commun du bâtiment situé au 2011, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution 465.11.18 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 25 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-559

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE
571, BOULEVARD SAINT-JOSEPH (LE COMPTOIR PHILIPPE ANTOINE TRAITEUR)
ZONE C-205**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage sur bâtiment, préparés par François Sybille Design graphique et datés du 6 septembre 2018, pour la place d’affaires Le Comptoir Philippe Antoine Traiteur, située au 571, boulevard Saint-Joseph, et ce, conformément à la résolution 464.16.18 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-560

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION, D’AMÉNAGEMENT
EXTÉRIEUR ET D’AFFICHAGE – BÂTIMENT COMMERCIAL (POSTES CANADA)
488, AVENUE JULES-CHOQUET– ZONE C-208**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, d'aménagement extérieur et d'affichage, préparés par le Groupe Leclerc architecture + design et datés du 7 septembre 2018, pour le bâtiment commercial situé au 488, avenue Jules-Choquet (Postes Canada), et ce, conformément à la résolution 464.9.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-561

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – 320, RUE DE MURANO – ZONE C-258

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction pour le bâtiment « B » du projet de développement du site de Devimco, localisé au 320, rue de Murano, à l'intersection du boulevard Armand-Frappier, préparés par Fahey + associés et datés du 10 septembre 2018, et ce, conformément à la résolution 464.10.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-562

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 1718, RUE PRINCIPALE – ZONE C-302

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, préparés par Architecture Casa et datés du 7 septembre 2018, pour le bâtiment commercial situé au 1718, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 464.12.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-563

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 801, AVENUE DE L’ABBÉ-THÉORET (LA CRÊPERIE DU VILLAGE) – ZONE C-321

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par Folie Design et datés du mois d’août 2018, pour la place d’affaires La Crêperie du Village, située au 801, avenue de l’Abbé-Théoret, et ce, conformément à la résolution 465.10.18 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 25 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-564

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT 2033, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (SUBARU) – ZONE C-407

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’agrandissement du bâtiment commercial, préparés par Caroline Denommée architecte inc. et datés du 11 septembre 2018, pour la place d’affaires Subaru, située au 2033, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution 464.7.18 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-565

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 126, RUE D’ORLÉANS – ZONE H-109

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’agrandissement, préparés par Design mhg et datés du 10 juin 2018, pour la résidence unifamiliale située au 126, rue d’Orléans, et ce, conformément à la résolution 464.6.18 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-566

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE – 180, RUE DES FRÊNES – ZONE H-129

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'une résidence unifamiliale isolée, préparés par Réalisation Martin Leblanc inc. et datés du 20 août 2018, pour le 180, rue des Frênes, et ce, conformément à la résolution 464.3.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-567

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (REVÊTEMENT EXTÉRIEUR) – 2293-2295-2297, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE H-144

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation du revêtement extérieur, déposés par le propriétaire, pour le bâtiment résidentiel situé au 2293-2295-2297, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 464.8.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-568

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER (PROJET BLÛM) – 1925-1935-1945, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE H-148

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'aménagement paysager pour le projet Blüm, préparés par Dubuc Architectes Paysagistes et datés du 20 août 2018, pour les bâtiments multifamiliaux situés au 1925-1935-1945, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 464.2.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-569

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (REPLACEMENT DES FENÊTRES) – 1038 À 1042, RUE DESROCHERS – ZONE H-334

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation (remplacement des fenêtres), déposés par la propriétaire, pour la résidence multifamiliale jumelée, située au 1038 à 1042, rue Desrochers, et ce, conformément à la résolution 464.11.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-570

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE – 691, RUE BLAIN – ZONE H-343

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'une résidence unifamiliale isolée, préparés par Legue Architecture et datés de juillet 2018, pour le 691, rue Blain, et ce, conformément à la résolution 464.4.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-571

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'IMPLANTATION D'UNE REMISE EN MARGE FIXE SUR RUE SECONDAIRE – 814, RUE DE LA COULÉE ZONE H-346

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept pour l'implantation d'une remise en marge fixe sur rue secondaire, préparés par Mario Dumont, arpenteur-géomètre et datés du 3 mars 2017, pour la résidence située au 814, rue de la Coulée, et ce, conformément à la résolution 465.7.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 25 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-572

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – 840, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'agrandissement, préparés par Yvon Charlebois et datés du 6 août 2018, pour la résidence située au 840, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 465.5.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 25 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-573

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET CONSTRUCTION D'UNE REMISE – 853 À 857 ET 863 À 867, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager et de construction d'une remise, préparés par Nathalie Grisé, designer de jardins et datés du 18 juillet 2018, pour les deux triplex situés au 853 à 857 et 863 à 867, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 464.15.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-574

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1777, RUE NOBEL (6TÉLÉCOM.COM) – ZONE I-102

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'affichage sur bâtiment, préparés par Le Groupe MédiaGraphe Enseignes et datés du 19 septembre 2018, pour la place d'affaires 6Télécom.com, située au 1777, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 465.8.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 25 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-575

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES (GROUPE MAURICE) – 300, RUE DE MURANO – ZONE M-247

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept pour la construction d'une résidence pour personnes âgées (Groupe Maurice) localisée au 300, rue de Murano, préparés par Le Groupe Maurice et datés du 25 septembre 2018, et ce, conformément à la résolution 465.1.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 25 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-576

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL (MAXI) – 153-163, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE M-256

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction, préparés par Stendel + Reich et reçus en date du 27 septembre 2018, pour le bâtiment commercial (Maxi) situé au 153-163, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution 465.6.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 25 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-577

APPUI – DEMANDE D'AUTORISATION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – UTILISATION AUTRE QUE L'AGRICULTURE – LOTS 5 542 144 À 5 542 148 – ZONE A-807 – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 18-446

ATTENDU QU'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est soumise par un promoteur, mandataire pour le propriétaire, afin d'autoriser l'utilisation des lots 5 542 144 à 5 542 148 à des fins autres que l'agriculture;

ATTENDU QUE le projet consiste à autoriser la conception d'un labyrinthe de maïs sur la terre agricole cultivée;

ATTENDU QUE le promoteur a reçu une procuration du propriétaire Le Ross inc. afin de déposer cette demande;

ATTENDU QUE la demande est produite pour une période de cinq ans et renouvelable par tranche de cinq ans;

ATTENDU QUE cet usage de loisir (labyrinthe) est permis par le *Règlement de zonage 1101*, groupe N2 - Récréation;

ATTENDU QUE cette opération aura pour but de permettre une utilisation autre que l'agriculture sur une superficie de 628 404,5 mètres carrés;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes n'est pas remise en cause;

ATTENDU QU'il n'y aura pas d'effet néfaste sur la préservation pour l'agriculture des ressources d'eau et de sol dans la ville et dans la région;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie considère que cet usage est ludique et permet une utilisation intéressante d'une terre cultivée;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans la résolution 18-446 en ce qui a trait à la superficie des lots visés;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'appuyer la demande d'autorisation soumise par M. Marc Jomphe, mandataire pour le propriétaire, auprès de la CPTAQ, afin de permettre l'utilisation des lots 5 542 144 à 5 542 148 à des fins autres que l'agriculture pour la conception d'un labyrinthe de maïs dans la zone A-807;

DE préciser à la CPTAQ, en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire agricole*, qu'il n'existe pas d'autres endroits appropriés disponibles en zone urbaine permettant la réalisation de ce projet, mais que cet usage est conforme à la réglementation municipale;

QUE copie de cette résolution soit acheminée au requérant ainsi qu'à la CPTAQ;

QUE soit abrogée la résolution 18-446 à toute fin que de droit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-578

RENOUVELLEMENT – RÉSOLUTION 17-419 « APPROBATION – PIIA MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 240, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810 »

ATTENDU QU'une demande d'approbation des modifications apportées aux plans-concept d'aménagement paysager, préparés par Frédéric Brault, architecte-paysagiste et datés du 1^{er} décembre 2015, pour la propriété située au 240, rue du Sanctuaire a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE le projet a été approuvé par le Conseil municipal lors de la séance tenue le 21 août 2017, résolution 17-419;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas débuté tel que prévu;

ATTENDU QUE la résolution était valide pour une période de douze mois consécutifs, soit jusqu'au 23 août 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

De reconduire la résolution 17-419 telle qu'adoptée, pour une nouvelle période de douze mois à compter de la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-579

AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous mentionnées pour subvenir, en partie, à leurs frais de participation à un événement sportif :

NOM DU PARTICIPANT	MONTANT	ÉVÉNEMENT
Anthony Perreault	300 \$	Championnats canadiens de l'Est (natation)
Maxime Chamberland	300 \$	Championnats canadiens de sauvetage – technique senior (sauvetage sportif)
Maylie Valiquette	150 \$	Coupe jeunesse du Québec 1 Coupe jeunesse du Québec 2 Coupe jeunesse du Québec 3 (aviron)
Maylie Valiquette	500 \$	Royal Canadian Henley (aviron)
Anne Côté	150 \$	Championnats provinciaux 2018 (ringuette)
Anne Côté	300 \$	Championnats canadiens 2018 (ringuette)
Christopher Quesnel	155 \$	Jeux du Québec (athlétisme)
Mathey Brown	155 \$	Jeux du Québec (baseball)
Nicolas Fortin	155 \$	Jeux du Québec (baseball)
Mathieu Boudreau	155 \$	Jeux du Québec (basketball)
Félix Hamel	155 \$	Jeux du Québec (cyclisme)
Allyson Webb-Charland	155 \$	Jeux du Québec (cyclisme)
Camille Gagnon	155 \$	Jeux du Québec (golf)
Charles Louchard	155 \$	Jeux du Québec (golf)
Victor Rodrigue-Sénécal	155 \$	Jeux du Québec (golf)
Lalou Michaud	155 \$	Jeux du Québec (soccer)
Maxime Giguère	155 \$	Jeux du Québec (tennis)
Xavier Desfossés	155 \$	Jeux du Québec (volleyball)

Félix Trudeau-St-Cerny	155 \$	Jeux du Québec (golf)
Jacob Blouin	75 \$	Championnats provinciaux – Atome A (baseball)
Émile Boucher	75 \$	Championnats provinciaux – Atome A (baseball)
Alexis Chagnon-Millette	75 \$	Championnats provinciaux – Atome A (baseball)
Félix Charbonneau	75 \$	Championnats provinciaux – Atome A (baseball)
Olivier Cloutier	75 \$	Championnats provinciaux – Atome A (baseball)
Alex Fournier	75 \$	Championnats provinciaux – Atome A (baseball)
Charles-Édouard Jacob	75 \$	Championnats provinciaux – Atome A (baseball)
Étienne Kovacs	75 \$	Championnats provinciaux – Atome A (baseball)
Émile Lucier	75 \$	Championnats provinciaux – Atome A (baseball)
Elliot Massé	75 \$	Championnats provinciaux – Atome A (baseball)
Olivier Morissette	75 \$	Championnats provinciaux – Atome A (baseball)
Mathieu Benoit	75 \$	Championnats provinciaux – Bantam A (baseball)
Maxime Harvey	75 \$	Championnats provinciaux – Bantam A (baseball)
Mathieu Jacob	75 \$	Championnats provinciaux – Bantam A (baseball)
Jeremy Johan	75 \$	Championnats provinciaux – Bantam A (baseball)
Xavier Martel	75 \$	Championnats provinciaux – Bantam A (baseball)
Jérémy Morissette	75 \$	Championnats provinciaux – Bantam A (baseball)
Marc-André Pichette	75 \$	Championnats provinciaux – Bantam A (baseball)
Timothé Plante	75 \$	Championnats provinciaux – Bantam A (baseball)
Benjamin Raymond	75 \$	Championnats provinciaux – Bantam A (baseball)
Olivier Vandal	75 \$	Championnats provinciaux – Bantam A (baseball)
TOTAL	5 290 \$	

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-580

AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT – DEMANDE DE LA CLÉ DES CHAMPS SAINTE-JULIE INC.

ATTENDU QUE la Clé des champs Sainte-Julie inc. a fait parvenir à la Ville son rapport financier et une demande d'aide financière pour le fonctionnement de l'organisme;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 « Soutien au fonctionnement des organismes mandatés » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 10 000 \$ à la Clé des champs Sainte-Julie inc. dans le cadre de leur fonctionnement pour l'année 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-581

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 964-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN D'INTERDIRE LA CONSOMMATION DE DROGUES, TEL LE CANNABIS, DANS LES LIEUX MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le *Règlement 964-4 amendant le Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique afin d'interdire la consommation de drogues, tel le cannabis, dans les lieux publics municipaux de la Ville de Sainte-Julie.*

18-582

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-79 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES GARAGES DE STATIONNEMENT ATTENANTS OU INTÉGRÉS AUX RÉSIDENCES

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier les dispositions réglementaires concernant les garages de stationnement attenants ou intégrés aux résidences.

18-583

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-80 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE VÉHICULES NEUFS DANS LA ZONE I-155

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera présenté un règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de permettre un usage d'entreposage extérieur de véhicules neufs dans la zone I-155.

18-584

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1168-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1168 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le *Règlement 1168-1 modifiant le Règlement 1168 sur la prévention incendie*.

18-585

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1222 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le *Règlement 1222 relatif au stationnement hivernal*.

18-586

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-78 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES SPÉCIFIQUES À L'USAGE DU CANNABIS, D'AUTORISER LA PRODUCTION DANS CERTAINES ZONES AGRICOLES ET DE PERMETTRE UN SEUL POINT DE VENTE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE, EXCLUSIVEMENT DANS L'UNE OU L'AUTRE DES ZONES SUIVANTES C-254, C-258 OU C-259

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des normes spécifiques à la production et au commerce du cannabis et de modifier plusieurs grilles des usages et des normes, dans le but de permettre ou de restreindre la culture, la transformation et la vente du cannabis et ses produits dérivés;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018 sous le n° 18-503;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'établir des normes spécifiques à l'usage du cannabis, d'autoriser la production dans certaines zones agricoles et de permettre un seul point de vente sur tout le territoire de la Ville de Sainte-Julie, exclusivement dans l'une ou l'autre des zones suivantes C-254, C-258 ou C-259, soit adopté et qu'il porte le n° 1101-78;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 12 novembre 2018 à 19 h dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-587

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-79 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES GARAGES DE STATIONNEMENT ATTENANTS OU INTÉGRÉS AUX RÉSIDENCES

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer les normes existantes quant à la construction ou la modification de garages de stationnement résidentiels attenants ou intégrés, dans un but d'actualisation et d'évolution réglementaire;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2018 sous le n^o 18-582;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier les dispositions réglementaires concernant les garages de stationnement attenants ou intégrés aux résidences, soit adopté et qu'il porte le n^o 1101-79;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 12 novembre 2018 à 19 h à la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-588

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-80 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE VÉHICULES NEUFS DANS LA ZONE I-155

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre une catégorie d'entreposage additionnelle dans la zone industrielle I-155;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2018 sous le n° 18-583;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de permettre un usage d'entreposage extérieur de véhicules neuf dans la zone I-155, soit adopté et qu'il porte le n° 1101-80;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 12 novembre 2018 à 19 h à la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-589

DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 964-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN D'INTERDIRE LA CONSOMMATION DE DROGUES, TEL LE CANNABIS, DANS LES LIEUX PUBLICS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE le 17 octobre 2018, les lois fédérale et provinciale légalisant le cannabis entreront en vigueur;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire réglementer la consommation du cannabis sur son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 octobre 2018 sous le n° 18-581;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 964-4 amendant le *Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique* afin d'interdire la consommation de drogues, tel le cannabis, dans les lieux publics municipaux de la Ville de Sainte-Julie, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-590

DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1168-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1168 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2018 sous le n° 18-584;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1168-1 modifiant le *Règlement 1168 sur la prévention incendie*, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-591

DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1222 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2018 sous le n^o 18-585;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1222 relatif au stationnement hivernal, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-592

RÈGLEMENT 913-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 913 ÉTABLISSANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 5 du *Règlement 913 établissant les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie* afin, notamment, de modifier les modalités de paiement de la quote-part du bénéficiaire de travaux réalisés par un promoteur;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par un membre du Conseil lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 septembre 2018, conformément aux résolutions 18-499 et 18-507;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le *Règlement 913-1 amendant le Règlement 913 établissant les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie*, soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-593

RÈGLEMENT 1100-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100, AINSI QUE L'ANNEXE 1 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU », AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS ET PRÉCISIONS PERMETTANT LA RÉALISATION DU PROJET D'HABITATION CLASSIQUE

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Plan d'urbanisme, ainsi que l'annexe 1 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) Sanctuaire de la Vallée du Richelieu », afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts et précisions permettant la réalisation du projet d'Habitation Classique;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement du plan d'urbanisme 1100*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018 sous le n° 18-500;

ATTENDU QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 15 octobre 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le *Règlement du plan d'urbanisme 1100*, ainsi que l'annexe 1 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) Sanctuaire de la Vallée du Richelieu », afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts et précisions permettant la réalisation du projet d'Habitation Classique, soit adopté;

QU'il porte le n° 1100-7 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-594

RÈGLEMENT 1101-76 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AFFICHAGE, AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, COMPRISES DANS L'AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D'URBANISME 1100

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les dispositions d'affichage sur bâtiment et sur socle pour le secteur mixte de la sortie 102;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les grilles des usages et des normes du secteur de l'aire TOD définie au Plan d'urbanisme 1100;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018 sous le n° 18-501;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 15 octobre 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier les dispositions applicables à l'affichage, ainsi que les grilles des usages et des normes des zones M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, comprises dans l'aire TOD définie au Plan d'urbanisme 1100, soit adopté;

QU'il porte le n°1101-76 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-595

RÈGLEMENT 1101-77 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LA SECTION 11 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES » ET DE CRÉER UNE NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES, DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1100-07 MODIFIANT LE PPU DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

ATTENDU QUE l'adoption du projet de règlement 1100-7 modifiant l'annexe 1 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) Sanctuaire de la Vallée du Richelieu » nécessite des modifications au Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018 sous le n° 18-502;

ATTENDU QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 15 octobre 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier la section 11 du chapitre 10 « Dispositions particulières applicables à certaines zones » et de créer une nouvelle grille des usages et des normes, découlant du projet de règlement 1100-07 modifiant le PPU du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, soit adopté;

QU'il porte le n^o 1101-77 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-596

RÈGLEMENT 1108-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN DE MODIFIER CERTAINS CRITÈRES ET OBJECTIFS RELATIFS À L'AFFICHAGE, APPLICABLES AU SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD – AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D'URBANISME 1100

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines précisions aux objectifs et critères du secteur de l'Entrée de ville Nord, tel qu'identifié au Plan d'urbanisme 1100;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 463.21.18 adoptée lors de l'assemblée tenue le 17 juillet 2018, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108*;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018 sous le n^o 18-504;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 15 octobre 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108* afin de modifier certains critères et objectifs relatifs à l'affichage, applicables au Secteur de l'Entrée de ville Nord – Aire TOD définie au Plan d'urbanisme 1100, soit adopté;

QU'il porte le n^o 1108-14 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18-597

RÈGLEMENT 1124-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1124 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D'Y INCLURE DES RÈGLES D'APRÈS-MANDAT À L'ÉGARD DE CERTAINS EMPLOYÉS

ATTENDU les modifications apportées à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 août 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le *Règlement 1124-2 modifiant le Règlement 1124 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Sainte-Julie afin d'y inclure des règles d'après-mandat à l'égard de certains employés*, soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Aucune communication.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

- Aucune communication.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Pierre Benoit

- M. Benoit demande à obtenir des précisions concernant certains points à l'ordre du jour de la séance, soit :

3.5 – Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier local – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

5.2 – Adjudication – Achat d'un tracteur neuf à rayon de braquage zéro – Fonds réservé – Fonds de roulement;

5.3 – Adjudication – Achat de chasse-neige réversibles et d'ailes de côté – Fonds réservé – Fonds de roulement.

Mme Roy répond aux diverses questions de M. Benoit.

Mme Diane Cantin

- Mme Cantin demande combien de croque-glace la Ville possède pour le déglacage des rues.

La Ville a deux croque-glace, soit un pour les trottoirs et un pour les rues.

M. Jean De Lanauze

- M. De Lanauze remet un document à chacun des membres du Conseil concernant un projet pour les aînés, soit l'ajout d'un crédit de taxes à même leur compte de taxes.

Mme Roy remercie M. De Lanauze et demandera qu'une analyse soit faite sur ce projet.

M. Jacques Blanchard

- M. Blanchard mentionne que l'éclairage est déficient au pavillon Thérèse-Savard-Côté et demande si une étude sera faite à cet effet.

Mme Roy mentionne que cela sera fait lors de l'étude du prochain Plan triennal d'immobilisations.

Mme Sonia Pépin

- Mme Pépin désire connaître la position de la Ville relativement aux terrains que la Défense nationale souhaite se départir.

Mme Roy mentionne que la Communauté métropolitaine de Montréal a émis une proposition suggérant à la Société des établissements de plein air du Québec de récupérer tous les terrains de la Défense nationale. Il est, par conséquent, peu probable que la Ville acquière ces terrains, lesquels ont une valeur de grande préservation environnementale.

M. Pierre Benoit

- M. Benoit demande s'il y a des développements dans le dossier relatif à la vitesse sur la montée des Quarante-Deux.

Mme Roy mentionne qu'un panneau permanent a été installé sur la rue Principale pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse.

- M. Benoit souhaiterait qu'un second panneau soit installé près de la nouvelle rue du Quartier Lumicité, en direction de l'autoroute 20. Il souhaiterait de plus que la vitesse y soit réduite afin qu'elle soit de 50 km/h plutôt que 70 km/h.

Mme Roy mentionne que des démarches seront à nouveau entreprises auprès du ministère des Transports (MTQ) à cet effet.

- M. Benoit demande en quelle année la réfection de la montée des Quarante-Deux a été faite la dernière fois, car il y a présentement d'énormes fissures dans la chaussée.

M. Bernardin mentionne que le pavage a été fait il y a six ans. Une demande sera faite afin que le MTQ répare les fissures.

- M. Benoit demande s'il y a des développements dans le dossier de l'égout sanitaire de la montée des Quarante-Deux.

M. Bernardin mentionne qu'une rencontre citoyenne aura lieu sous peu. M. Bernardin précise que l'égout serait situé derrière les propriétés et non en façade.

Mme Sonia Pépin

- Mme Pépin mentionne que la Ville a un très beau réseau de pistes cyclables, mais y aurait-il possibilité d'adoucir les entrées et sorties des pistes afin que les cyclistes puissent y circuler sans risque d'endommager leur vélo.

18-598

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 08.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière